



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion restreinte du : **Mardi 14 avril 2026**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN

La finale aura lieu samedi 02 mai 2026 à 10h00 au Campus – Domaine de Morfondé à VILLEPARISIS. Elle opposera les clubs de C.A. SPORTS 1 à ORANGE ISSY 4.

Les 2 clubs et les officiels seront conviés à une réunion de préparation en visioconférence.

CHAMPIONNAT – ENTREPRISE ET CRITERIUM

Régional 1 – Elite

53392888 AS 116-17 LE BRIO 1 / MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES 1 du 28/03/2026.

Suite à une anomalie avec la FMI ne permettant pas de récupérer la FMI, la Commission accuse réception des compositions des 2 équipes.

Championnat Régional Entreprise Criterium Régional 1 Elite 53392888			
AS 116-17 Le Brio 1	5	Date : 28/03/2026 AC: THEUILLON Tristan	
Municipaux de Louveciennes 1	0	A1: TANINE Mehdi A2: ALVARO APEZTEGUIA David	
AS 116-17 Le Brio 1			Municipaux de Louveciennes 1

1	LANGLOIS Quentin	1	DIOMANDE Namori
2	MAZEN Naouach	2	BAH Youssoufou
3	MOREAU Arthur	3	LOUISY DANIEL Alexandre
4	DEGROIRE Aubin	4	ARFAOUI Wajdi
5	MARZOUK Omar	5	SMERALDA Miguel
6	EL BOUZIANI Fares	6	MAVINGA Jean
7	LEMUT Jean-Baptiste	7	SINE Pharrell
8	CAUPENNE Victor Marie	8	DORCE Edward
9	DUFRESNE Thibault	9	BEN HARIZ Amor
10	LATRUBESSE Julien	10	BABEL Malcom
11	TORREY Eli	11	TESOR Remi
12	OURMIAH Walid	12	KADIATA Daniel
13	NAFTEUX Fabian	13	FRANCOISE Andy Xavier
14	MOSSAZ Thomas	14	
ENCADREMENT		ENCADREMENT	
E	LE DU Hervé	E	
A		A	
D		D	

Régional 2**Poule D****53394840 SCPO FOOTBALL 1 / ST DENIS CHICKEN STREET 1 du 09/05/2026.**

Demande du SCPO FOOTBALL pour avancer la date du match au samedi 25/04/2026 (motif ; terrain indisponible).

Accord de la Commission sous réserve de la réception du justificatif d'indisponibilité du terrain à la date du 09/05/2026 au plus tard le mardi 21/04/2026.

A défaut, le match sera maintenu au samedi 09/05/2026

CHAMPIONNAT – FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN**55230386 IBM FRANCE PARIS 1 / ACCENTURE AS 1 du 11/04/2026.**

Lecture du courriel d'ACCENTURE AS (arrivé hors délai) – forfait non avisé

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

55568557 – PWC 1 / CA SPORTS 1 du 11/04/2026 (1/2 finale de la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF)

2^{ème} et dernier rappel avant application de l'article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.:

55230448 – PWC FC 1 / STERIA ACS 1 du 28/03/2026 (Foot Entreprise Samedi Matin R2).

La Commission demande un rapport à l'arbitre précisant le score.